

DECISION N° 57/23

ANIMATIONS SPORTIVES DES VACANCES D'AUTOMNE REGIE DE RECETTES DES ACTIVITES SPORTIVES

- Le Maire de ST MARTIN DE CRAU,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 65/23 du 10 juillet 2023 portant sur les pouvoirs de décision du Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le paragraphe 2 de l'article susvisé,
- Vu la délibération n° 02/04 du Conseil Municipal du 20 janvier 2004 et la décision n°13/04 du 10 février 2004 portant création de la Régie de Recettes des Activités Sportives,
- CONSIDERANT que le Service des Sports et de la Vie Associative propose, durant les vacances d'automne 2023, des activités sportives pour les jeunes de 8 à 14 ans,

DECIDE AU NOM DE LA COMMUNE :

Article 1 :

A l'occasion des vacances d'automne 2023 et par l'intermédiaire du Service des Sports et de la Vie Associative, la municipalité propose, du 23 au 27 octobre, des animations sportives à destination des jeunes de 8 à 14 ans.

Cette semaine sportive se clôturera par une sortie au parcours d'obstacles « Fontaine Mary Rose » à Grans, le vendredi 27 octobre.

Article 2 :

Pour la pratique de ces activités, une participation de 10 €/enfant, pour la semaine, sera demandée aux familles et sera encaissée sur la régie de recettes des activités sportives au moyen d'un quittancier.

Il est précisé que l'encadrement des activités sera assuré par du personnel municipal diplômé.

Fait à ST MARTIN DE CRAU, le 02/10/2023.

Le Maire,
Christophe LAUFRAY

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 013-211300975-20231002-DEC57_23-DE

